

## INTERMEDIATION LOCATIVE

L'objectif est la prévention des difficultés de l'occupant et la sécurisation de la relation bailleur/locataire. (Préventif/curatif)

Ce dispositif s'inscrit au cœur de la refondation du dispositif d'hébergement. Cette action permet de fluidifier les structures d'hébergement par une orientation vers les baux glissants.

L'accompagnement en IML ne peut se faire qu'auprès de bailleurs privés excepté :

- Orientation DALO
- Personnes nécessitant un logement PMR
- Personnes accompagnées dans le cadre de l'IML +

### **Missions : loger et accompagner**

- Accompagner les ménages en situation de précarité en sous-location en vue d'un glissement de bail ;
- Proposer une « intermédiation » entre le bailleur et la personne occupant le logement afin de sécuriser les relations locatives ;
- Proposer un accompagnement social en lien à la problématique logement en vue d'une insertion sociale par le logement c'est-à-dire préparer l'occupant à un logement autonome avec un statut de locataire de droit commun ;

### **Bénéficiaires :**

Familles en sous-location à bail glissant à Blois et son agglomération.

Toute composition familiale en situation de précarité rencontrant une problématique logement (anciennes dettes locatives, fragilité des ressources, procédure d'expulsion à venir ou exécutée, manque d'expérience ou de stabilité dans le logement, difficultés sur le plan de l'occupation).

### **Admission :**

Sur orientation du SIAO

Entretien d'admission avec la coordonnatrice et un travailleur social.

### **Accompagnement social :**

Deux missions principales :

- **Travail autour de l'appropriation et de l'occupation du logement ;**
  - ✓ Porter à la connaissance de l'occupant les droits et devoirs du locataire et les expliquer (mieux vivre ensemble, le maintien de la propreté des parties communes, entretien du logement, le fonctionnement des équipements privatifs et communs...) ;
  - ✓ Veiller à l'intégration de l'occupant dans le quartier en facilitant le repérage des services et équipements (écoles, services publics, médicaux, transports, associations...) : intégration dans le quartier ;
  - ✓ Effectuer le suivi des démarches administratives liées au logement (APL, assurance habitation, électricité...) ;
  - ✓ Accompagner les occupants à la résolution des problèmes techniques (fuite d'eau, dégât des eaux...) ;
  - ✓ Prévenir les troubles du voisinage (rappeler les règles à tenir ...) ;
  
- **Travail autour de la formation à la gestion budgétaire et prévention des impayés ;**
  - ✓ Vérifier l'engagement du paiement du loyer, des charges et du dépôt de garantie ;
  - ✓ Accompagner vers la mise en place d'un budget (dépenses, ressources...) ;
  - ✓ Accompagner vers la priorisation des dépenses ;
  - ✓ Accompagner les difficultés financières en lien avec l'assistante sociale de secteur (comme la constitution d'un dossier de surendettement qui devra être fait par l'AS de secteur) ;
  - ✓ Accompagner vers la mise en place de prélèvements mensualisés (loyer, électricité, assurance...) en tenant compte des dates de prélèvement en fonction des virements de ressources ;
  - ✓ Travailler l'apurement des dettes (mise en place d'échéancier, négociation auprès des créanciers, des banques, des bailleurs...)
  - ✓ Effectuer des aides financières en lien au logement (FSL...)

Afin de préparer le glissement de bail.

L'accompagnement se fait par rendez-vous entre le travailleur social et l'occupant avec au minimum, une visite à domicile par mois.

A l'entrée un contrat de sous-location et un contrat d'accompagnement de 6 mois renouvelable sont signés entre l'ASLD et l'occupant (18 mois maximum).

**Actuellement nous disposons de 132 places financées sur l'IML et 10 places financées sur l'IML +**